

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 672

présenté par

M. Vercamer, M. Benoit, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fromantin, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Philippe Vigier, M. Villain et M. Zumkeller

ARTICLE 43

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« code, »,

insérer les mots :

« ou toute autre structure professionnelle libérale susceptible de répondre au cahier des charges et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un souci de proximité et d'accès aux soins, il est important d'ouvrir ce dispositif au plus grand nombre de structures qui souhaiterait s'investir dans ce travail de prévention.